



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 36366

Texte de la question

M. Jean-Pierre Marcon alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes suscitées par le projet de réorganisation, dans le département de la Haute-Loire, des secteurs d'astreintes des médecins libéraux, jusqu'à présent divisé en 22 secteurs. Les difficultés, en milieu rural, pour trouver des médecins généralistes libéraux sont de plus en plus grandes, les jeunes ne souhaitent pas s'installer dans ces zones, et le problème est encore accru en zone rurale de montagne. Aujourd'hui, lorsque le médecin de garde n'a pas la possibilité de se déplacer assez rapidement, la population fait appel aux pompiers, mais qu'advient-il si les médecins doivent parcourir systématiquement plusieurs dizaines de kilomètres pour assurer les visites et répondre aux attentes et besoins des patients dès lors que la nouvelle circulaire qui fixe les objectifs départementaux de réduction au nombre de sept des secteurs d'astreintes sera mise en application. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir, d'une part, lui préciser la situation exacte pour le département de la Haute-Loire et, d'autre part, lui faire part des moyens supplémentaires qu'elle entend dégager pour que le service de soins d'urgence soit assuré de façon satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Marcon](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36366

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10136

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)